



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - N° PU/2016/0027

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU
DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

PROJET DE CATEGORIE B (Projet avec Etude d'Incidences sur l'Environnement)

CHARLEROI PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la SA SOWAER, avenue des Dessus-de-Lives 8 à 5101 Loyers en vue d'obtenir le permis unique pour l'allongement de la piste d'un aéroport visant :

- l'allongement de la piste de l'aéroport de Charleroi – Bruxelles Sud d'une longueur de 650 m faisant passer la longueur totale à 3.200 m,
- création de deux bretelles de liaison supplémentaires avec portions de taxiways liés,
- création d'accotements (shoulders) de 7,5 m sur les bords de piste (existante + extension) et sur le taxiway nord,
- construction et exploitation de deux nouveaux bassins d'orage d'une capacité de 12.400 m³ et de 700 m³,
- agrandissement du bassin d'orage existant portant sa capacité à 20.070 m³.

Les plans de l'établissement et la liste des bâtiments, des installations et des dépôts peuvent être consultés au Service du Permis d'Environnement.

Lieu d'exploitation : Rue des Frères Wright à 6041 Gosselies

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Date de fin de l'enquête
Le mercredi 2 mai 2018	Le lundi 7 mai 2018	Le mardi 5 juin 2018

En vertu des articles 90 du décret relatif au permis d'environnement et D.29-7 et suivants du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

La demande peut être consultée ainsi que l'étude d'incidences sur l'environnement au Service du Permis d'Environnement (adresse reprise ci-dessous), à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de fin de l'enquête (Fermeture des bureaux les 10 mai et 21 mai 2018) :

- sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ;
- sur rendez-vous à prendre au plus tard la veille jusque 15h30 (071 86 39 29) le mardi 8 mai 2018 et les jeudis 17 mai 2018, 24 mai 2018 et 31 mai 2018 de 17h00 à 20h00.

Tout intéressé peut envoyer ses observations écrites datées et signées, en indiquant ses nom et adresse :

- par télécopie (071 86 39 30),
- par courrier électronique (permisenvironnement@charleroi.be),
- par courrier ordinaire (Collège communal – Service du Permis d'Environnement - Place Charles II à 6000 Charleroi),
- ou les remettre contre récépissé (Maison Communale Annexe, Place Jules Destrée à 6060 GILLY),

et ce pendant la durée de l'enquête soit du lundi 7 mai 2018 au mardi 5 juin 2018.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous (071 86 39 29).

Le dernier jour de l'enquête, soit le mardi 5 juin 2018, se tiendra à 10h00 au service du Permis d'Environnement (adresse reprise ci-dessous) une séance de clôture où seront entendues les personnes qui le désirent.

Des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès des personnes suivantes :

Demandeur : Monsieur Jean SANTACATTERINA, Directeur juridique (081 32 89 50). Le résumé non technique de l'étude d'incidences est disponible sur le site de la SOWAER www.sowaer.be (onglet présentation – news). L'étude d'incidences peut être envoyée via un lien internet en prenant contact à l'adresse mail : jsa@sowaer.be. Pour toute demande de localisation dans les zones de bruit : prendre contact avec la SOWAER environnement - Bâtiment Clément Ader (2^{ème} étage), Rue Clément Ader 8 à 6041 Gosselies (zoning Aéroport) – n° gratuit : 0800 90 111 – Fax : 071 34 99 89 – infocharleroi@sowaer.be.

Fonctionnaire technique : Service Public de Wallonie, Département Permis et Autorisations, rue de l'Ecluse 22 à 6000 Charleroi (071 65 47 60).

Fonctionnaire délégué : Service Public de Wallonie, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, rue de l'Ecluse n°22 à 6000 Charleroi (071 65 48 80).

Service du Permis d'Environnement : Ville de Charleroi, Maison Communale Annexe, Place Jules Destrée à 6060 GILLY (071 86 39 29).

Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme : Ville de Charleroi, Madame Céline Baily, Maison Communale Annexe, Place Jules Destrée à 6060 GILLY (071 86 40 49).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Gouvernement wallon.

Une enquête publique est également organisée sur les territoires des Villes et Communes suivantes: COURCELLES, FLEURUS, FONTAINE-L'EVÊQUE, LES-BONS-VILLERS, ANDERLUES et SOMBREFFE.

Charleroi, le mercredi 18 avril 2018

Le Directeur général f.f.,
Par délégation

(s)Frédéric FRAITURE,
Directeur

Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s)Ornella CENCIG,
8ème Echevin